

En confinement, le 30 avril 2020

A l'attention de Mesdames, Messieurs

- les président(e)s d'ASCE
- les président(e)s d'URASCE

CHER(E)S AMI(E)S,

Veillez trouver ci-dessous les dispositions sur les UA préconisées par les responsables du secteur entraide de la FNASCE

Tout d'abord, nous vous espérons tous en bonne santé, vous et vos proches et espérons avoir le plaisir de vous revoir au plus vite dans de meilleures conditions.

Nous vivons une crise sans précédent qui impacte fortement notre vie qu'elle soit familiale, professionnelle ou associative. Les mesures de confinement ont conduit à des changements dans nos comportements qu'il conviendra de poursuivre pour certains au-delà du confinement.

2020, est une année particulière et nous devons impérativement adapter nos activités à la hauteur de nos moyens pour éviter de mettre en péril les finances de nos associations. Le confinement a interdit tout déplacement, ce qui a conduit à l'annulation de certaines manifestations prévues par la FNASCE et les ASCE, de même les séjours dans nos UA ont dû être annulés, ce qui n'est pas sans conséquence pour les finances de nos ASCE.

Concernant les unités d'accueil, nombre d' ASCE s'interrogent sur les annulations des séjours de printemps mais également ceux à venir.

Compte tenu du contexte très particulier lié à la pandémie, il a été convenu que tous les séjours jusqu'au 11 juillet inclus qui feraient l'objet d'une annulation pourraient être reportés en 2021, sous réserve de l'accord des familles.

De plus, les annulations des séjours de la saison 2020 autre que ceux cités ci-dessus, juillet et août inclus, feront l'objet d'un remboursement sans justificatif aucun à la condition que les familles tributaires le fassent savoir à l'ASCE gestionnaire avant le 15 juin. Cette date pourra être repoussée en fonction des dispositions gouvernementales qui seront prises fin mai. Il est laissé à l'appréciation des gestionnaires de donner un séjour en priorité ou non à ces familles pour la saison 2021.

Toutes les annulations devront générer une mise à jour de la rubrique « c'est encore libre » afin de permettre à nos adhérents d'avoir une connaissance précise des disponibilités.

D'après les mesures gouvernementales qui ont été formulées le 28 avril, mesures qui seront actualisées fin mai et notamment pour le secteur touristique, ce que l'on sait aujourd'hui :

- Les campings ne pourront ouvrir le 11 mai, ce qui exclut toute utilisation des mobil home en tant qu'UA jusqu'à nouvel ordre. Tout au plus et avec l'accord des gestionnaires des campings, seuls les habituels travaux préparatoires de la saison pourront se faire après le 11 mai.

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de la Transition écologique et solidaire –

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Arche Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel :** fnasce@i-carre.net – **Site :** www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

- Les déplacements sont limités sur un rayon de 100 km jusqu'au 2 juin, là encore de nombreux séjours en UA vont être annulés du fait de l'impossibilité pour certains de pouvoir se déplacer. Toutefois, cette disposition laisse la possibilité aux gestionnaires d'attribuer des séjours aux personnes qui le désirent et qui résident à moins de 100 kms de l'UA.
- Des précisions sur les dispositions à prendre dans nos UA vous seront communiquées dès la parution des fiches métiers qui s'adresseront aux loueurs de meublés
- Des précisions seront à apporter aux résidents s'il y a des contraintes locales, par exemple, accès restreint aux plages

Ces préconisations devront être compatibles avec le classement des départements en vert ou en rouge selon l'importance de la pandémie.

D'autres informations vous seront transmises au fil de l'actualité.

Merci pour votre compréhension et votre patience, les membres du comité directeur fédéral continuent d'être très attentifs au suivi et à l'accompagnement des ASCE, des URASCE et donc de tous les adhérents.

Continuez à respecter les consignes de sécurité et de confinement
Prenez soin de vous et de vos proches

Avec toute notre amitié,

Les responsables du secteur ENTRAIDE
La présidente de la FNASCE,



Joëlle GAU

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de la Transition écologique et solidaire –
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Arche Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015